



# Règlement du camp de formation AULA

Version pour les participantes et  
participants

Organisation de sauvetage de la :

**Croix-Rouge suisse**  
**Schweizerisches Rotes Kreuz**  
**Croce Rossa Svizzera**



Association mandatée par l' :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Schweizer Armee**  
**Armée suisse**  
**Esercito svizzero**  
**Swiss Armed Forces**

Remarques sur ce document :

Créé le :	14.01.2025
Remplacé le :	04.06.2025
Créé par :	IMJ
Édité par :	IMJ
Nombre de pages :	15

## Contenu

<b>Contenu</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>2 Mission : lire les règles suivantes et les confirmer par sa signature.</b> .....	<b>2</b>
<b>3 Règles générales</b> .....	<b>3</b>
3.1 Principes .....	3
3.2 Horaires .....	3
3.3 Alarme incendie .....	3
3.4 Urgences .....	3
3.5 Accidents .....	3
3.6 Dommages matériels .....	3
3.7 Fumer .....	3
3.8 Repos nocturne .....	4
3.9 Dortoirs .....	4
<b>4 Code vestimentaire</b> .....	<b>4</b>
4.1 Principes .....	4
4.2 Vêtements adaptés aux conditions météorologiques et à la formation .....	5
4.3 Note de l'équipe Bächtold .....	7
4.4 Vêtements durant le temps libre et le temps de sommeil .....	7
4.5 Sport .....	8
<b>5 Armes et objets dangereux</b> .....	<b>10</b>
<b>6 Téléphone portable / Tablettes / Électronique grand public</b> .....	<b>10</b>
<b>7 Restauration et kiosque</b> .....	<b>11</b>
<b>8 Le cantonnement de la troupe et ses environs</b> .....	<b>11</b>
<b>9 Matériel de formation et infrastructure</b> .....	<b>12</b>
<b>10 Objets de valeur</b> .....	<b>12</b>
<b>11 Force obligatoire</b> .....	<b>12</b>
<b>12 Personne de contact</b> .....	<b>13</b>

## 1 Introduction

Pour pouvoir organiser le camp de formation AULA (ci-après nommé le camp), il faut un règlement de camp valable pour toutes les participantes et tous les participants. Celui-ci contient les règles de comportement en vigueur et indique les conséquences en cas de violation grave des règles. Les règles de comportement visent à protéger les jeunes ainsi que les aides et les militaires en soutien, dont le comportement doit être irréprochable.

Ce règlement de camp sert de base au « Règlement du camp de formation AULA, version pour les aides ».

## 2 Mission : lire les règles suivantes et les confirmer par sa signature.

Afin de garantir un déroulement optimal et sans accroc du camp à venir, nous prions les jeunes (et leurs parents/tuteurs s'ils n'ont pas encore 18 ans) de lire attentivement le présent règlement du camp et d'en confirmer l'acceptation par leur signature.

**Les participantes et participants au camp qui enfreignent gravement le règlement du camp seront renvoyés chez eux sans délai et à leurs frais.**

**Sont considérées comme des infractions graves :**

- La consommation d'alcool par des jeunes qui n'ont pas l'âge minimum requis
- La consommation abusive d'alcool ou consommation quantitative dangereuse pour la santé
- De fumer dans les bâtiments
- Toute consommation de drogues illégales
- Le vol
- Toute forme de violence psychologique, verbale ou physique
- Un comportement général d'indiscipline
- De quitter sans autorisation l'enceinte / le périmètre du camp

## 3 Règles générales

### 3.1 Principes

Afin de garantir à toutes les participantes et tous les participants une semaine de camp instructive, intéressante, utile et passionnante nous avons les buts suivants :

- Nous traitons toutes les participantes et tous les participants avec décence et équité
- Nous nous respectons mutuellement
- Nous aidons les plus jeunes et les plus faibles
- Nous traitons TOUTES et TOUS de la même manière et avec tolérance

### 3.2 Horaires

Les horaires fixés sont obligatoires pour toutes les participantes et tous les participants (repas, formation, sport, séance, etc.).

### 3.3 Alarme incendie

En cas de déclenchement de l'alarme incendie (sirène, ordres par les haut-parleurs, corne d'incendie, etc.) il faut le plus rapidement possible et par la voie la plus directe quitter le bâtiment/les locaux dans le calme et se rendre sur la place de rassemblement définie. La direction du camp peut déclencher une alarme incendie à des fins d'exercice.

### 3.4 Urgences

La direction du camp est atteignable 24 heures sur 24 par téléphone mobile (le numéro d'urgence est indiqué au dos du badge personnel des participantes et participants). Pour des raisons de sécurité, le badge personnel doit toujours être porté de manière visible (voir point 4.1). Durant la nuit, il est suspendu au lit de manière bien visible.

### 3.5 Accidents

Les accidents doivent être immédiatement signalés à la cheffe/au chef de Team et aussi à la direction du camp. Si une personne est blessée, il faut immédiatement lui porter les premiers secours.

### 3.6 Dommages matériels

Les dégâts matériels doivent être immédiatement signalés à la cheffe/au chef de Team, à la cheffe/au chef de Ressort ou à la direction du camp.

### 3.7 Fumer

Il est absolument interdit de fumer dans tous les bâtiments. Il est possible de fumer aux endroits prévus à cet effet (il est interdit de fumer aux endroits où il n'y a pas de cendrier ou si celui-ci est masqué). Veuillez jeter les cendres et les mégots dans les cendriers mis à disposition !

### 3.8 Repos nocturne

En principe, le calme règne sans restriction à l'intérieur et autour des bâtiments à partir de 22h30. Tous les participantes et participants au camp se trouvent dans leur lit à 23h00. Les exceptions nécessitent l'autorisation de la direction du camp.

### 3.9 Dortoirs

Les dortoirs des filles et des garçons se trouvent dans des bâtiments séparés. Il convient de respecter strictement le principe suivant : il est interdit aux filles de séjourner dans le logement des garçons et aux garçons de séjourner dans le logement des filles, de jour comme de nuit.

Dans les dortoirs, l'utilisation d'ordinateurs portables et de tout type d'appareils pour la musique/de musique est interdite dès 22h30. Les personnes qui ne respectent pas cette règle doivent remettre leur appareil à la direction du camp et le récupérer le jour de leur départ.

La nourriture dans les dortoirs doit être réduite au minimum. La consommation et la conservation de boissons alcoolisées (bière, vin, spiritueux, alcoops, etc.) sont strictement interdites dans les dortoirs.

Les dortoirs sont régulièrement contrôlés par la direction du camp, sans préavis !

## 4 Code vestimentaire

### 4.1 Principes

Pendant toute la durée du camp, tous les participantes et participants doivent respecter le code vestimentaire. Les chapitres suivants expliquent à nouveau les points plus précisément.

Des images sont disponibles pour chaque chapitre afin d'illustrer le code vestimentaire.

En principe, les participantes et participants doivent toujours porter ce qui suit pendant l'AULA :

- Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et à la formation
- Un couvre-chef
  - Il faut toujours porter un couvre-chef à l'extérieur (une casquette est idéale)
  - Les participantes et participants reçoivent au début de l'AULA un couvre-chef (casquette) qu'ils peuvent garder à la fin du camp
  - Par temps froid, les bonnets sont autorisés
- Guêtre réfléchissante « Lüga »
  - La guêtre réfléchissante doit toujours être portée à l'extérieur
  - Une guêtre réfléchissante est remise en prêt aux participantes et participants au début de l'AULA et doit être rendue à la fin du camp.

- Gilet de sécurité réfléchissant
  - Le gilet de sécurité est remis en prêt aux participantes et participants au début de l'AULA et doit être rendu à la fin du camp.
  - Le gilet de sécurité doit toujours être porté à partir du moment où l'on quitte le dortoir
- Badge personnel
  - Les participantes et participants reçoivent un tour de cou pour badge au début de l'AULA.
  - Le tour de cou avec le badge doit toujours être porté bien visible dès le départ du dortoir. Durant la nuit, il est suspendu au lit de manière bien visible.

**Le code vestimentaire doit être respecté quel que soit le genre !**

#### 4.2 Vêtements adaptés aux conditions météorologiques et à la formation

Dans le cadre de la formation aux premiers secours, nous travaillons à l'extérieur, par tous les temps, parfois sous un soleil de plomb ou parfois sous la pluie. Les contacts physiques / toucher l'autre est immanquable.

Les points suivants sont à prendre en compte pour les vêtements adaptés aux conditions météorologiques et à la formation :

##### Autorisé

- ✓ Pantalons longs
- ✓ T-shirts
- ✓ Bonnes chaussures fermées

##### Non autorisé

- ✗ Pantalons courts / shorts de toutes sortes
- ✗ Pantalons de training
- ✗ Leggings
- ✗ T-shirts sans manches / camisole à ficelle
- ✗ T-shirts à décolleté plongeant
- ✗ T-shirts sans ventre / débardeurs / tops
- ✗ Chaussures ouvertes de toutes sortes
- ✗ Tenues d'intervention / uniformes<sup>1</sup>

<sup>1</sup>) Dans l'AULA, les tenues d'interventions / uniformes, etc. ne sont portés que par des personnes qui sont effectivement en intervention / au service militaire. Les participantes et participants ne portent donc pas de vêtements et / ou d'uniformes d'intervention privés dans l'AULA. **Les uniformes sanitaires en font également partie.** Le port d'uniforme ou pièce d'uniforme fantaisie (motifs de camouflage) ou des uniformes d'autres pays est interdit dans l'AULA.

## Code vestimentaire à l'arrivée



## Code vestimentaire durant l'AULA



### 4.3 Note de l'équipe Bächtold

Comme la team Bächtold suit une formation spéciale à l'AULA, des règles supplémentaires s'appliquent :

La formation implique le découpage des vêtements, c'est pourquoi les participantes et participants doivent porter au moins un maillot de corps et un caleçon plus long sous les « vêtements normaux adaptés à la formation ». Ceci a pour but de protéger les participantes et participants.

Il est recommandé aux participantes et participants d'apporter explicitement des vêtements qui peuvent être endommagés. Dans certaines leçons, du faux sang, presque indélébile, est utilisé et d'autres dommages peuvent également survenir (découpage / déchirures).

### 4.4 Vêtements durant le temps libre et le temps de sommeil

Pendant le temps laissé à la libre disposition des participantes et participants, les points suivants doivent être respectés :

#### Autorisé

- ✓ Pantalons longs
- ✓ T-shirts
- ✓ Leggings uniquement en combinaison avec un short
- ✓ Pantalons de training / de jogging
- ✓ Chaussons / pantoufles (dedans uniquement)

#### Non autorisé

- ✗ Pantalons courts / shorts de toutes sortes
- ✗ Leggings
- ✗ T-shirts sans manches / camisole à ficelle
- ✗ T-shirts à décolleté plongeant
- ✗ T-shirts sans ventre / débardeurs / tops



Pendant les heures de repos nocturne, les participantes et participants doivent porter au moins un T-shirt et un short. Dès que l'on quitte un bâtiment, il faut enfiler un pantalon long.

Le gilet de sécurité réfléchissant, le badge personnel et la guêtre réfléchissante doivent être portés à la sortie du dortoir. De même, des chaussures fermées doivent être portées en quittant le dortoir.

#### 4.5 Sport

Les points suivants sont à prendre en compte pour les vêtements de sport :

##### Autorisé

- ✓ Survêtement (veste et pantalon long)
- ✓ Short de sport longueur genou
- ✓ Leggings uniquement en combinaison avec un short de sport
- ✓ T-shirt
- ✓ Chaussures de gymnastique ou de sport fermées

##### Non autorisé

- ✗ Pantalons courts / shorts plus courts que la longueur du genou
- ✗ Leggings
- ✗ T-shirts sans manches / camisole à ficelle
- ✗ T-shirts à décolleté plongeant
- ✗ T-shirts sans ventre / débardeurs / tops

**Le code vestimentaire concernant les vêtements de sport doit être respecté indépendamment du genre !**



Remarque: lors des déplacements entre le dortoir et le gymnase, le gilet de sécurité réfléchissant, le badge personnel et la guêtre réfléchissante doivent être portés.

## 5 Armes et objets dangereux

Les armes et objets dangereux sont interdits pendant toute la durée du camp. Si des armes ou des objets dangereux sont transportés à l'arrivée, ils doivent être remis au bureau des sergents-majors. Les objets seront rendus à leur propriétaire au moment du départ.

Le non-respect de l'interdiction des armes peut entraîner l'exclusion du camp.

Autorisé <sup>2</sup>	Non autorisé <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Couteau de poche avec une longueur de lame maximale de 5cm</li> </ul> <p>Pendant la formation<sup>1</sup>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hache</li> <li>✓ Marteau</li> </ul> <p><sup>1</sup>) uniquement sous la surveillance d'un formateur ou d'un chef de groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Messer mit einer Klingenlänge von über 5cm</li> <li>✗ Jegliche Schuss- &amp; Druckluftwaffen</li> <li>✗ Pfeffersprays</li> <li>✗ Wurfmesser</li> <li>✗ Schlagstöcke / Baseballschläger</li> <li>✗ Taser</li> <li>✗ Imitationswaffen</li> <li>✗ Diverse Grobe Metall Ketten</li> </ul>

<sup>2</sup>) Les listes ne sont pas exhaustives. Les exceptions nécessitent l'autorisation expresse de la direction du camp.

## 6 Téléphone portable / Tablettes / Électronique grand public

- Pendant les heures de formation : l'utilisation du téléphone portable (tél., messages écrits, photos, films, etc.) est interdite. Le téléphone portable doit être mis en mode « silencieux » ou complètement éteint pendant les heures de cours.
- En dehors des heures de de formation (sauf pendant le repos nocturne) : le téléphone portable peut être utilisé librement, en respect des autres.
- Dans le cadre d'exercices spécifiques : la direction du camp peut retirer provisoirement les téléphones portables et les garder sous clé. Les participantes participants concernés en sont informés suffisamment tôt.
- Le numéro d'urgence de la direction du camp est TOUJOURS joignable 24h/24h.

- Seules les personnes accréditées par la direction du camp sont autorisées à photographier ou à filmer les cours de sport (appareil photo, caméra, fonction photo/vidéo du téléphone portable). Il est interdit aux monitrices et moniteurs de sport de photographier ou de filmer les cours de sport ou les participantes et participants.

## 7 Restauration et kiosque

Les repas sont préparés par une équipe de cuisine du camp de formation. Les repas correspondent à une cuisine familiale et proposent de la nourriture normale et végétarienne. Il est possible de choisir avec ou sans viande de porc.

Nous essayons de tenir compte des quatre intolérances les plus fréquentes (intolérance au gluten - maladie cœliaque, intolérance au lactose, allergie au blé et intolérance à l'histamine) et proposons des plats adaptés. Les autres intolérances et allergies ne peuvent pas être prises en compte en raison de leur nombre.

### Un petit kiosque est exploité durant le camp AULA.

- Les heures de fréquentation pour les participantes et participants au camp sont conformes aux heures d'ouverture du kiosque. Le dernier soir avant la fin du camp, le kiosque ferme plus tôt.
- Sont proposés des boissons, des glaces, des snacks et divers articles (casquettes, T-shirts, etc.) du camp AULA. Aucun produit pour fumer/tabac n'est proposé ou vendu.
- Les restrictions concernant la vente et la consommation d'alcool sont régies par les dispositions légales actuellement en vigueur ainsi que par les règlements internes du camp. La vente d'alcool par le kiosque est limitée quantitativement par un système de contrôle par carte nominative.
- On ne mange pas dans le kiosque.
- En cas d'abus d'alcool, c'est-à-dire en cas d'infractions graves telles que les « beuveries », la direction du camp se réserve le droit de décider de mesures massivement restrictives telles que la limitation des heures d'ouverture du kiosque ou la fermeture temporaire de celui-ci.
- Il est interdit d'apporter de l'alcool ou des boissons sucrées dans le camp AULA.

## 8 Le cantonnement de la troupe et ses environs

- Nous sommes les hôtes du cantonnement de la troupe de l'armée, de la nature unique de l'Engadine et de la commune romanche de S-chanf.

- Nous nous comportons de manière respectueuse et disciplinée envers la nature (ne pas laisser de déchets) et la commune et ne nous comportons en aucun cas comme des « touristes » bruyants et sans égards !
- Nous nous engageons à restituer les bâtiments et les locaux que nous avons utilisés à la fin de la semaine de camp dans un état de propreté impeccable, rangés conformément aux directives.
- La présence de chiens est interdite dans les bâtiments. Sur le terrain extérieur, il est absolument obligatoire de tenir les chiens en laisse.

## 9 Matériel de formation et infrastructure

Du matériel de formation personnel est remis gratuitement aux participants, contre signature, pour leur usage.

Tous les participants ou leurs tuteurs légaux sont tenus responsables du matériel perdu ou endommagé intentionnellement/volontairement. Cela vaut également pour l'infrastructure. Les frais seront facturés.

## 10 Objets de valeur

Les objets de valeur tels que les montres et les bijoux peuvent être déposés sous clé au bureau du camp contre un reçu.

Les vêtements, etc. peuvent être enfermés dans l'armoire personnelle (casier). Il convient de se munir d'un cadenas pour venir au camp.

La direction du camp recommande de ne pas apporter de vêtements de valeur, de téléphones portables, etc. au camp. Aucune responsabilité n'est assumée pour les objets personnels et de valeur dans les dortoirs.

Le matériel personnel défectueux n'est pas réparé ou indemnisé par la direction du camp. C'est l'affaire du propriétaire, des parents ou de la personne qui a l'autorité parentale.

## 11 Force obligatoire

- Ce règlement de camp est valable et obligatoire pour toutes les participantes et tous les participants au camp AULA. Il est validé par les signatures de la direction du camp et reconnu par les participantes et participants au camp ou de leurs représentants légaux qui le signe.
- Des exceptions spéciales au règlement du camp peuvent être accordées exclusivement par la direction du camp.

- Des adaptations, à court terme, de certaines dispositions par la direction du camp sont possibles, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas exclues.

### **Procédure à suivre en cas d'exclusion d'un camp pour des raisons disciplinaires :**

La direction du camp AULA en discute en détail et prend une décision. Elle informe les responsables légaux ou leurs représentants de sa décision.

La responsabilité du mode de retour du participant au camp sanctionné incombe entièrement aux responsables légaux. Si les responsables légaux ne sont pas en mesure de venir chercher leur(s) jeune(s) dans un délai raisonnable, la direction du camp organise le retour non accompagné. Le voyage de retour se fait aux frais et aux risques du participant. La contribution au camp n'est pas remboursée !

Les jeunes qui ont été sanctionnés par la direction du camp par un retour immédiat à la maison ne seront plus autorisés à participer à un futur camp AULA.

## **12 Personne de contact**

Pour toute question des participantes ou participants, merci de vous adresser à la personne suivante :

### **Maria Walter**

Téléphone : 044 940 12 21

Courrier électronique : [info@aula-jugendlager.ch](mailto:info@aula-jugendlager.ch)

Aarau, le 15.03.2025

### Société Suisse des Troupes Sanitaires

Vice-présidente centrale 1 SSTS®



Maj SCR Franziska Brigg

Chef du camp de formation AULA



Of spéc (lt col) Jakob Bähler

**Va à :**

Participant·es/participants, parents ou personnes ayant l'autorité parentale

---

**Attention :**

Cet exemplaire est destiné aux participant·es et participants, aux parents ou aux personnes exerçant l'autorité parentale.



Société Suisse des Troupes  
Sanitaires (SSTS)®  
5000 Aarau

[www.smsv.ch](http://www.smsv.ch)